

France-Paris: Hotel, restaurant and retail trade services

OJ S 226/2015 21/11/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Groupe hospitalier HUPNVS

Postal address: Cellule des marchés, hôpital Bretonneau, 23 rue Joseph de Maistre

Town: Paris Cedex 18

Postal code: 75885

Country: France

For the attention of: M. François Cremieux, directeur des HUPNVS

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.aphp.fr>

Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Electronic access to information: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_xfle18Cq3z

Electronic submission of tenders and requests to participate: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_xfle18Cq3z

Additional information can be obtained from:

Official name: Cellule des marchés — hôpital Bretonneau

Postal address: 23 rue Joseph de Maistre

Town: Paris Cedex 18

Postal code: 75885

Fax: +33 153111679

Internet address: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_xfle18Cq3z

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Cellule des marchés — hôpital Bretonneau

Postal address: 23 rue Joseph de Maistre

Town: Paris Cedex 18

Postal code: 75885

Internet address: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_xfle18Cq3z

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Cellule des marchés — hôpital Bretonneau

Postal address: 23 rue Joseph de Maistre

Town: Paris Cedex 18

Postal code: 75885

Internet address: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_xfle18Cq3z

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Convention d'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, de produits alimentaires, confiseries et autres denrées alimentaires, emportant occupation du domaine public des HUPNVS.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 17: Hotel and restaurant services

Main site or place of performance: Hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Bretonneau à Paris 18ème arrondissement, Beaujon à Clichy la Garenne (92110), Louis Mourier à Colombes (92700), Adélaïde Hautval (anciennement Charles Richet) à Villiers le Bel (95400).

NUTS code FR10 Ile-de-France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Exploitation de distributeurs automatiques de boissons, de produits alimentaires, confiseries et autres denrées alimentaires, emportant occupation du domaine public des HUPNVS.

II.1.6. CPV code(s)

55000000 Hotel, restaurant and retail trade services - LA16 - UA02 - UA01, 42968000

Dispensers, 42968100 Drinks dispensers, 42933000 Vending machines, 15894500 Vending-machine ingredients

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'assistance publique — hôpitaux de Paris dans le cadre d'une occupation de son domaine public souhaite autoriser l'exploitation par un opérateur économique, d'un ensemble de 35 emplacements répartis sur les 5 sites (2 pour Adélaïde Hautval, 6 pour Beaujon, 19 pour Bichat, 3 pour Bretonneau et 5 pour Louis Mourier) des Hupnvs.

La rémunération de l'opérateur économique retenu consiste en un droit d'exploitation assortie d'une redevance à verser à la personne publique pendant sept années. La redevance est constituée d'une partie fixe forfaitaire nette de 450 euro(s)/m2/an correspondant à l'occupation

domaniale proprement dite et constitue le minimum garanti de la redevance, et d'une partie variable indexée sur l'activité des distributeurs. La partie fixe de la redevance est révisée annuellement selon l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires. Le chiffre d'affaires moyens, calculée sur les quatre dernières années, sur l'ensemble des sites est de 324 000 EUR (TTC). Le contrat fera l'objet d'une négociation.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Les options sont les reconductions tacites prévues au contrat.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 6

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Il n'est pas exigé de cautionnement.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le candidat peut se présenter sous forme de groupement sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Dans ce cas, le formulaire Dc1 (ou équivalent) devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété. Les candidatures et les offres devront être soit co-signées par l'ensemble des entreprises groupées, soit signées par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les deux formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément désigné dans le contrat.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents listés au présent avis de publicité. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le contrat, plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Le cas échéant, la forme nécessaire du groupement pour la bonne exécution du contrat après attribution est la forme solidaire ou la forme conjointe avec mandataire solidaire.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les renseignements relatifs à la candidature, en termes de qualité et de capacité du candidat sont:

- les déclarations sur l'honneur que le candidat n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner du droit commun de la commande publique prévus à l'article 8 de l'ordonnance no 2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;
- les formulaires Dc1 et Dc2 (ou équivalents), disponibles sur le site de la direction des affaires juridiques des ministères économique et financier;
- s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;
- les attestations en cours de validité des assurances professionnelles;
- un extrait du Kbis de moins de six mois;
- une attestation permettant la vérification des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat;
- les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (Cf. Ci-après).

Lors de l'ouverture des plis, seront rejetés les candidats:

- n'ayant pas fourni les déclarations relatives aux interdictions de soumissionner prévues à l'article 8 de l'ordonnance suscitée;
- dont les garanties et références professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des prestations soumissionnées;
- dont les manquements allégués dans l'exécution de précédents contrats ont entraîné des difficultés, en l'absence de garanties nouvelles suffisantes;
- dont le Dc1 (ou équivalent) n'est pas joint ou n'est pas revêtu d'une signature originale ou électronique (selon le mode de transmission choisi).

Seront examinées d'après les éléments de candidature:

- les garanties professionnelles, techniques et financières;
- l'aptitude du candidat à assurer l'établissement et l'exploitation du service;
- l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Dc2 + annexe au Dc2 (déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Dc2 (équivalent) + annexe au Dc2 relative à ses moyens et références (déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature; une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé).

Les candidatures labélisées « feelgood. De la variété dans votre distributeur® », label officiel lancé par la chambre syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (Navsa) et partenaire du Programme National pour l'alimentation « Bien manger, c'est l'affaire de tous! », seraient particulièrement appréciées.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Conditions financières de l'offre, notées sur 60, avec le sous-critère 1: taux applicable au chiffre d'affaires dégagé pour le calcul de la redevance, sur 42 points soit 70 % de la pondération des sous-critères et le sous-critère 2: prix à la vente des produits sur 18 points soit 30 % de la pondération des sous-critères.. Weighting 60

2. Qualité de la prestation offerte, notée sur 40 avec le sous critère 1: choix (variétés et contenus) des produits à la vente sur 14 points soit 35 % de la pondération des sous-critères, le sous-critère 2: distributeurs (esthétisme, solidité, fiabilité, habillage, etc.) sur 14 points soit 35 % de la pondération des sous-critères, le sous-critère 3: modalités d'exploitation (approvisionnement, gestion réclamations, ...) et modalités de distribution des clés ou facilité de paiement à destination du personnel sur 6 points soit 15 % de la pondération des sous-critères et le sous-critère 4: hygiène, maintenance et sécurité sur 6 points soit 15 % de la pondération des sous-critères.. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

CODP DA

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

18.12.2015 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Le droit administratif national n'impose le respect d'aucune procédure particulière à une personne publique quant à la passation d'un contrat d'occupation du domaine public et selon la jurisprudence dans le silence des textes, l'autorité gestionnaire a la faculté de mettre en oeuvre une procédure de publicité et, le cas échéant, de mise en concurrence, afin de susciter des offres concurrentes.

L'appel à candidature et offre est donc mené selon les règles de passation de la procédure adaptée prévue à l'article 30 du code des marchés publics. La convention est un contrat administratif, simple concession domaniale, temporaire, précaire, révocable, non constitutive de droits réels, relative à des prestations de services au profit de tiers ne relevant pas de la loi no 93-122 du 29.1.1993 relative aux délégations de service public et n'est pas un marché public relevant du Code des marchés publics, bien que la procédure de dévolution respecte les mesures de publicité et règles de passation décrites au code suscitent notamment son article 30.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation <http://www.achatpublic.com> avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés de compléments qui pourraient être apportés et des réponses produites par l'AP-HP aux questions posées par d'autres candidats. Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés et ne sauraient ni s'en prévaloir ni se retourner contre l'AP-HP dans l'hypothèse où leur offre serait établie sur un dossier erroné et déclarée non conforme aux termes du présent règlement de consultation.

Il est également rappelé que, dans l'hypothèse d'une inscription et une identification préalables sur le profil d'acheteur, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de vérifier que les candidats ont bien pris connaissance des messages électroniques qui leur sont adressés via la plateforme de dématérialisation.

La visite des sites est obligatoire.

Le dossier de consultation des entreprises doit être retiré électroniquement sur <https://www.achatpublic.com> au niveau de la consultation.

Les offres doivent être déposées ou envoyées par pli recommandé à la Cellule des Marchés de l'hôpital Bretonneau, 23 rue Joseph de Maistre 75885 Paris Cedex 18 du lundi au vendredi de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 16:00. Le pli comportera obligatoirement les mentions suivantes:

- l'identification du candidat;
- l'intitulé du contrat.

Le dépôt électronique est également possible sur <https://www.achatpublic.com> au niveau de la consultation.

Les offres qui seraient remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception ne seront pas retenues. Elles seront retournées à leurs auteurs, la personne publique appliquant pour la présente procédure l'article 16 de la loi no 2000-321 du 12.4.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations: «Le »

cachet de la Poste « ne fait pas foi en matière de marchés publics» (Bien que le contrat ne soit pas un marché public, ce principe est appliqué à la présente consultation). Lors de l'ouverture des plis, seront déclarées irrégulières les offres pour lesquelles:

- les documents à produire dans le cadre de l'offre ne sont pas fournis;
- le projet de convention est indûment complété ou ne dispose pas d'une signature originale ou électronique (selon le mode de transmission choisi);
- la réponse technique est partielle et/ou incomplète ou ne se conforme pas aux exigences minimales du projet de convention.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 17.11.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris Cedex 04
Postal code: 75181
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et leurs délais est l'instance chargée des procédures de recours indiquée à la rubrique qui précède.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.11.2015